



Avis de procédure de sélection préalable pour délivrance d'un titre d'occupation du domaine public de la ville de Saverdun suite à une candidature spontanée

Article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques : « Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article [L. 2122-1](#) permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. »

La ville de Saverdun lance un appel à propositions afin de recueillir des candidatures et de procéder à l'étude, dans le cadre d'une activité commerciale de mise à disposition à titre onéreux, de la possibilité de prendre à bail emphytéotique les volumes ci-dessous désignés à effet d'y construire une centrale électrique photovoltaïque.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE	
Typologie de titre d'occupation envisagé	Bail emphytéotique pour location de toitures de bâtiments publics (après validation définitive des études et obtention des différentes autorisations)
Bâtiments concernés Et références cadastrales	Tranche ferme : <ul style="list-style-type: none"> - Le gymnase (AD 0071) (superficie bâtiment : 1675 m²) - L'école maternelle (AT 0053) (superficie bâtiment : 1508 m²) - Les ateliers municipaux (AV 0010) (superficie bâtiment : 1350 m²) - la salle de la Laure (AC 0022 et AC 0023) (superficie bâtiment : 1520 m²) Tranche optionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - Les deux boulo-dromes : AW30 (superficie bâtiment : 365 m²) et AW267 (superficie bât : 425 m²) - La salle des fêtes (AV 108) (superficie bâtiment : 1443 m²) - L'école primaire (AV 273) (superficie bâtiment + préau : 2410 m²)
Durée envisagée	Le bail entrera en vigueur à sa date de signature et prendra fin après une période de 30 années entières et consécutives à compter de la date de mise en service de la centrale
Obligations du Preneur	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer, sous réserve que la charpente permette la pertinence technico-économique du projet, les travaux de réfection de toiture (désamiantage y compris) • Effectuer la maintenance des systèmes qu'il a installés (étanchéité, structures porteuses et systèmes photovoltaïques) de telle sorte que le bâtiment soit toujours conforme à l'usage auquel il est destiné conformément aux normes • Proposer le versement à la collectivité soit d'un loyer soit d'une soulte
Dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Un acte de candidature comportant une déclaration de candidature et une présentation du candidat • Une présentation détaillée de sa proposition (éléments techniques et financiers) Les dossiers de candidature devront être adressés à la Commune de Saverdun, service Direction Générale des Services, par courriel à l'adresse rizzo.saverdun@gmail.com
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur financière et juridique : garanties financières et montant de la location annuelle ou de la soulte - Performance technique du projet - Performance environnementale et sociale du projet
Date limite de réception des offres	Le 6 octobre 2023 à 12H
Avis publié le	Le 19 septembre 2023

